



Buchères

Aube en Champagne

Mag'

Numéro

66

AOUT

2018

Le magazine d'information de la ville de Buchères !

ville-bucheres.fr

Comptes-rendus des Conseils Municipaux du 29 mai et du 10 juillet 2018



Les vacances se terminent ...

Bonne rentrée

à toutes et à tous !

L'an deux mil dix-huit et le vingt-neuf du mois de mai, à 20 heures 00 minutes, les membres composant le conseil municipal de BUCHERES, légalement convoqués, se sont réunis salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe GUNDALL.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Philippe GUNDALL, Chantal BOUCHOT, Anne-Lise CUNY, Frédéric HUBERT, Chantal BROQUET, Bernard SAVOURAT, Béatrice KOTNIK, Benoit JORRY, Agnès MALHERBE, Michaël GODET, Céline CORTIER, Hervé COUCHE, Stéphanie TROCHET, Christophe SAVERS, David MOINEAU, Danièle BERTHIER, Gérald GRIS et Wanda SAIRE.

Avaient donné pouvoirs :

Monsieur Philippe FAIVRE à Monsieur Philippe GUNDALL

Formant la majorité des membres en exercice.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Philippe GUNDALL déclare la séance ouverte. Madame Anne-Lise CUNY est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Philippe GUNDALL fait lecture des comptes rendus des séances précédentes (conseil municipal du 15 avril 2018 et 30 avril 2018).

Le compte rendu du 15 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du 30 avril 2018 est adopté à la majorité

Résultat du vote : A la majorité

Abs : Béatrice KOTNIK (vu qu'elle ne l'a pas reçu par mail suite à un problème d'adresse mail)

Contre : David MOINEAU, Wanda SAIRE et Gérald GRIS (ils souhaitent que toutes les questions soient enregistrées, Monsieur le Maire leur a proposé de prendre les notes avec la secrétaire de séance et ainsi de comparer les remarques mais personne n'a relevé)

Il informe qu'il n'y a pas de secrétaire générale, suite à un arrêt maladie.

L'ordre du jour présenté par Monsieur Philippe GUNDALL est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE / TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire présente Monsieur Christian BRANLE, Conseiller départemental de l'aube, et lui laisse la parole.

Monsieur Christian BRANLE est très heureux d'être présent et informe le conseil municipal qu'il reste très attentif à tout ce qu'il se passe sur le canton, les communes du département.

Il fait part qu'il est également président du Parc

naturel régional et pense être proche des communes avec une volonté du département de les aider pour trouver des solutions à leurs problèmes, des subventions pour leurs manifestations et bien d'autres.

Monsieur Hervé COUCHE demande à Monsieur Christian BRANLE le suivi concernant les inondations.

En effet, depuis 2013, 25% des exploitations sont inondées pour protéger les maisons. Il trouve cela normal mais voudrait savoir comment le

département va indemniser les agriculteurs ?

Et suite à l'agrandissement du PPRI, il y a plus de zones inondables au niveau des champs et les assurances ne fonctionnent pas sur ces zones.

Monsieur Christian BRANLE lui répond que le dossier va être repris avec Monsieur Nicolas JUILLET, qu'aucune indemnisation de l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin ; constitué de Paris, du Haut de Seine et du Val de Marne) n'a été mise en place jusqu'à aujourd'hui. Un nouveau conseil se met en

place en ce moment et ils ne se sont pas encore positionnés sur le Grand Paris. Monsieur Philippe PICHERY, Président du conseil départemental, suit ce dossier.

Il fait part qu'il se souvient de l'appel de Monsieur Hervé COUCHE et qu'il n'avait pas d'éléments de réponse, mais que le dossier avait bien été compris et pris en compte. Il pense qu'une indemnisation sera mise en place et il fera tout pour.

Monsieur Christian BRANLE informe le conseil municipal qu'il est joignable par mail pour toutes questions, évènements...

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian BRANLE pour son soutien lors des derniers évènements qui ont eu lieu sur la commune, pour lui avoir proposé ses services administratifs en cas de besoin et d'être venu ce soir en personne.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'envoyer l'ordre du jour par mail dans un souci de mise en place de la dématérialisation.

Après un tour de table, cette solution a été acceptée, sauf pour Monsieur Benoit JORRY et Madame Danièle BERTHIER qui souhaitent le recevoir par courrier.

Il relate l'invitation des membres du Conseil municipal par les Concerts Vinteuil à venir participer au concert organisé à l'église de Verrières le dimanche 3 juin 2018 à 16h30.

Il fait part qu'une course de vélo avec l'UVB se déroulera le dimanche 3 juin au Parc Logistique.

Il fait lecture du courrier reçu par Les Amis de la Forêt et de la nature qui organise une sortie annuelle de printemps le 9 juin 2018 et qui

invite les membres du Conseil municipal.

Il informe qu'il a signé à ce jour 19 inscriptions pour les maternelles et 13 inscriptions pour les primaires.

Il fait lecture du courrier de Monsieur Stéphane CUNY, gérant de l'entreprise CSVRD qui a réalisé le Totem du Centre commercial Maisons Blanches.

M. David MOINEAU demande à rajouter ce point à l'ordre du jour et à se prononcer par un vote pour la conservation ou non de celui-ci. Le Conseil Municipal accepte de mettre ce point à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que les terrains de tennis des Vigneux ont été vandalisés, ainsi que le Parc Saint Exupéry où une pose de caméra va être étudiée. Un dépôt de plainte a été réalisé pour ces 2 affaires.

Il annonce que les fouilles archéologiques ont été décalées pour le lotissement Seyemont au 31 mai et pour l'école au 6 juin.

Il communique la liste du personnel communal sur le mois de mai suite à une demande de Wanda SAIRE à la dernière réunion de conseil.

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des conseillers municipaux :

► Madame Chantal BOUCHOT :

Informe que la commission pour le fleurissement se réunit le 16 juin à 10h00 pour faire le tour de la commune pour le fleurissement.

Rapporte qu'un courrier de la Préfecture informant que l'on pouvait s'inscrire à la labélisation « Ville prudente ». La

commune est inscrite depuis déjà 2 mois.

Fait lecture d'un courrier de Troyes Champagne Métropole qui fait part que la semaine européenne de la mobilité 2018 se déroulera du 16 au 22 septembre 2018.

Il est demandé aux membres du conseil s'ils souhaitent y participer.

► Monsieur Benoit JORRY :

Souhaite savoir s'il est envisageable de mettre les lotissements à 30 km/h. Monsieur le Maire lui a répondu que cela sera étudié et que nous allons déjà aménager ceux qui le sont actuellement.

► Monsieur Gérald GRIS :

Souligne que le rond-point du Carrefour Contact est très dangereux. Monsieur le Maire en a déjà parlé à Monsieur Pierre, une solution adaptée est recherchée.

Relate que des agents communaux auraient abimés la clôture le long du Parc Saint Exupéry. Monsieur Frédéric HUBERT va vérifier.

Expose qu'il n'y a pas de détecteurs de fumées dans les locaux de la Mairie.

Monsieur le Maire explique que ceux-ci sont obligatoires dans les logements privés et non dans les bâtiments publics. Mais cela est une bonne remarque et cette solution va être envisagée.

Madame Chantal BOUCHOT s'en occupe.

► Madame Danièle BERTHIER :

Demande quand les travaux route de Verrières commenceront ?

Madame Chantal BOUCHOT a rendez-vous avec Monsieur Yann GRUET pour différents

travaux sur la commune et qu'ils sont prévus à l'automne.

► **Monsieur David MOINEAU :**
Revient sur le fait d'envoyer tout par mail pour ceux qui le souhaite et suggère d'envoyer les papiers de renseignements pour l'ALSH par mail et qu'une fois par an sauf si il y a des modifications. Monsieur le Maire valide cette proposition.

► **Madame Wanda SAIRE :**
Suite à sa demande il lui sera fait une liste complète des associations bénéficiant des salles.

S'interroge que les parents d'élèves n'ont pas été consultés pour les nouveaux horaires.
Monsieur le Maire fait part que la demande a été faite auprès de la Directrice et des institutrices, les premières concernées sur le temps scolaire. 8h45-12h00 / 14h00-16h45 ont été les horaires proposés et acceptés de l'académie.

Les nouveaux horaires sont indiqués sur le tableau lumineux de la commune et sur les papiers des vacances de juillet ainsi qu'à l'affichage.

Revient sur le questionnaire distribué aux parents à propos de leurs satisfactions des vacances d'avril. Elle suggère d'y ajouter une date butoir pour la remise des questionnaires et d'en distribuer un pour les parents qui n'ont pas inscrit leurs enfants pour connaître leurs raisons.

Monsieur le Maire répond qu'un récapitulatif des questionnaires sera effectué et une réflexion sera faite pour mettre en place des actions auprès des parents par la commission des écoles qui se réunira.

► **Monsieur Mickaël GODET :**
Informe que les fleurs qui ont été plantées dans des bacs de la commune ont disparues et ce toujours au même endroit.

Remarque qu'un élan de solidarité a été apprécié dimanche et lundi derniers suite aux fortes pluies.

► **Madame Stéphanie TROCHET :**
Souhaite savoir quelle est la procédure lorsqu'un chien est retrouvé errant ?
Monsieur le Maire explique que nous avons une convention avec la SPA mais qu'une

demande d'admission doit être faite en mairie. Une étude afin de pouvoir accueillir les animaux errants les jours fériés ainsi qu'un mode de facturation est en réflexion.

► **Madame Céline CORTIER :**
Souhaite savoir qui réalise l'entretien de la rue des Poiriers Saint Jean ?
Monsieur le Maire lui explique que cette voirie doit être entretenue par Aube Immobilier, celle-ci n'ayant pas rétrocédé à ce jour les espaces communs à la commune.

Souhaite savoir quels chiens doivent être déclarés à la mairie ?
Monsieur le Maire lui répond que les chiens de catégorie 1 doivent être déclarés à la mairie.

► **Madame Chantal BROQUET :**
Souhaite savoir où est le panneau annonçant la fin de la commune sous le pont de la rocade ?
Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de panneau, car nous sommes toujours sur la commune et que c'est limité à 50 km/h lorsque la sortie d'agglomération n'est pas indiquée.

L'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) a accueilli vos enfants du 09 juillet au 03 août.

Le centre a eu un vif succès auprès des petits et des grands !

**Beaucoup d'animations et de sorties ont eu lieu.
Le thème était « La coupe du monde en musique ! »**

Retrouvez les photos de cet été sur le site : www.ville-bucheres.fr, dans la rubrique « jeunesse, culture et sport » puis « Centre de loisirs » : vacances.

Pour les parents dont les enfants sont inscrits à l'A.L.S.H, nous vous rappelons que vous pouvez effectuer une demande d'ajout au compte « ALSH Buchères » sur Facebook. Il s'agit d'un compte privé où des photos sont publiées quotidiennement afin de pouvoir suivre les différentes activités de vos enfants !

Un questionnaire vous sera distribué à la rentrée afin de connaître votre degré de satisfaction.

Convention de financement de la construction de deux cours de tennis extérieurs

Rapporteur : Madame Chantal BOUCHOT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux des deux cours de tennis extérieurs sont financés d'une part par le

TC2V et d'autre part par l'attribution d'une subvention de TCM et d'une subvention du département.

Il convient de prendre une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le TC2V afin que celui-ci puisse verser à la commune de Buchères le montant lui incombant.

Le conseil municipal **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le TC2V la convention de financement de la construction des deux cours de tennis extérieurs.

Résultat du vote : A l'unanimité

Convention de mise à disposition annuelle du véhicule 9 places entre la commune et les associations

Rapporteur : Madame Anne-Lise CUNY

Dans le cadre d'un partenariat entre la commune et les associations, il est décidé

du prêt du véhicule 9 places pour les déplacements après en avoir indiqué le lieu et la manifestation concernée à hauteur de trois fois par an. Une participation de 100 euros par an sera versée par l'association lors du premier prêt.

La signature d'une convention permettra de définir au mieux les conditions

d'utilisation ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du véhicule.

Résultat du vote : A l'unanimité

Nouveaux horaires d'école pour la rentrée scolaire 2018/2019 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

08h45 – 12h00 / 14h00 – 16h45

La rentrée aura lieu le 3 septembre à 08h45.

L'Accueil de loisirs sera désormais ouvert toute la journée du mercredi afin de pouvoir accueillir vos enfants !

Les horaires du périscolaire :

Le matin

De 07h30 à 08h35

Le midi

De 12h à 12h30 et de 13h30 à 13h50

Le soir

De 16h45 à 18h15

Pendant le périscolaire, vous pouvez récupérer votre enfant à tout moment (Il n'est pas obligatoire d'attendre 12h30 ou 18h15)

Bonne rentrée à toutes et à tous !!

Convention avec le CDG10 pour la protection des données informatiques

Rapporteur : Monsieur Philippe
GUNDALL

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-

respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous

nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil Municipal **décide** d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Résultat du vote : A l'unanimité

Achat Mobilier Urbain de Propreté

Rapporteur : Monsieur Philippe
GUNDALL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'engagement par signature de l'ancien Maire avec la société SAGELEC pour l'acquisition de Mobilier Urbain de Propreté (toilettes), la commande, comme indiqué dans les termes du contrat, ne peut être annulée.

Ce matériel étant fabriqué, la clause d'annulation n'est plus applicable, le règlement intégral de la facture qui est de 63 312 euros TTC doit être exécuté.

Ce matériel sera installé au parc de loisirs Saint Exupéry.

Le conseil municipal **décide** de retenir l'offre de la société SAGELEC pour la somme de 63 312 euros TTC. Il **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités

administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et **l'autorise** à signer tout document afférent à cette décision.

*Résultat du vote : A la majorité
4 contres (Monsieur David
MOINEAU, Madame Wanda
SAIRE, Madame Danièle
BERTHIER et Monsieur Géraud
GRIS)
2 abstentions (Hervé COUCHE
et Michaël GODET)
13 voix pour*

Approbation déclassement parcelle D 273 au 4 rue des Prés

Rapporteur : Madame Chantal
BOUCHOT

Dans le cadre d'une vente de propriété, de

particulier à particulier, il a été constaté qu'une parcelle DP 273 intégré dans la parcelle 273 sise au 4 rue des Prés et d'une surface de 4 m² appartenait à la commune.

Cette propriété de 4 m² se situe à l'intérieur de la maison. Les recherches n'ont

pas permis de retrouver l'origine de ce découpage parcellaire datant certainement du début du siècle dernier.

Afin de régulariser cette situation et dans le but de céder la parcelle DP 273, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se

prononcer favorablement sur ce déclassement.

Le conseil municipal **décide** du déclassement du domaine public, conformément à l'article 2141-1 du Code général de la propriété des

personnes publiques, de l'emprise à délimiter par document d'arpentage dépendant de la parcelle communale DP 273 et **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives

nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du vote : A l'unanimité

Approbation vente parcelle D 273 au 4 rue des Prés

Rapporteur : Madame Chantal BOUCHOT

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement sur la vente de la parcelle DP 273 suite à son déclassement, sis 4 Rue des Prés à Buchères.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette offre et de l'autoriser à effectuer les

démarches se rapportant à cette vente.

Le conseil municipal **décide** de procéder à la cession de la parcelle cadastrée DP 273 d'une surface d'environ 4m² sise au 4 rue des Prés à Buchères, au prix de 1 € à M. DUBOIS Jonathan et Mme VINCENT Anne.

Il **précise** que tous les frais, liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte ou tout autre frais relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Seuls les frais de bornage restent à la charge de la commune de Buchères.

Il **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et l'autorise à signer l'acte de vente ou tout document afférent à cette décision.

Résultat du vote : A l'unanimité

Approbation vente de terrain rue du Chatelier

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Une précédente délibération n° 2016-D/51 avait été prise favorablement lors du conseil municipal du 17 octobre 2016 pour cette cession de terrain. Le délai de la promesse de vente n'ayant pu être respecté pour des motifs administratifs (l'acte devait être signé avant le 31 décembre 2017), le conseil municipal doit à nouveau délibérer sur cette cession de terrain.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement sur la

vente des terrains cadastrés (nouvelle numérotation) ZB 320 / ZB 322 / ZB 324 / ZB 326, lieudit «Les Navettes » sis Rue du Chatelier à Buchères.

L'entreprise HOME GREEN Signature bois propose l'achat de ces parcelles pour une superficie de 71a 47 ca (7147 m²) au prix de 25 euros le m², comme proposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette offre et de l'autoriser à effectuer les démarches se rapportant à cette vente.

Le conseil municipal **refuse** de procéder à la cession des parcelles (nouvelle

numérotation), ZB 320 / ZB 322 / ZB 324 / ZB 326, d'une superficie de 7147 m², lieudit «Les Navettes » sis Rue du Chatelier à Buchères au prix de 25 euros le m² (soit la somme de 178 675,00 €), à L'entreprise HOME GREEN sise 13 avenue du mail de l'Europe à Sainte Savine.

Résultat du vote : Refusé

5 contres (Monsieur David MOINEAU, Madame Wanda SAIRE, Madame Danièle BERTHIER, Monsieur Gérard GRIS et Hervé COUCHE)

5 abstentions (Michaël GODET, Stéphanie TROCHET, Céline RUBY, Frédéric HUBERT et Béatrice KOTNIK)

9 voix pour

Carrefour contact

8h - 20h le dimanche matin dès 9h

Avec la Carte Carrefour des **ÉCONOMIES GARANTIES***!

Carrefour contact

ouvert de 8h à 20h le dimanche de 9h à 13h

24h/24h

Tous les Vendredis, par tranche de 30€ d'achat sur l'ensemble du magasin^(*), recevez un bon de 3€.

Montant à créditer sur votre carte de fidélité lors de vos prochains achats dès le samedi jusqu'au vendredi de la semaine suivante.

BUCHERES - 03.25.81.67.67

Renouvellement installation de signalisation lumineuse tricolore carrefour Maisons Blanches et entrée Groupe scolaire

Rapporteur : Monsieur Frédéric HUBERT

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement et la mise en conformité de l'installation de signalisation lumineuse tricolore au carrefour de la route de Maisons Blanches et de l'entrée du groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 6 février 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la dépose d'une armoire de commande et d'un contrôleur de feu vétuste, de 2 mâts de 6 m de hauteur avec potence d'un mât de 3,6m de hauteur, de 2 mâts de hauteur 2,5m et de l'ensemble des matériels de signalisation lumineuse
- la fourniture et mise en œuvre d'une armoire de commande

équipée d'un contrôleur de feux de signalisation,

- la fourniture et mise en œuvre de 2 mâts de hauteur 6m, avec potence d'avancée 2,5m équipés chacun d'un feu de potence, d'un feu tricolore principal, d'un feu répétiteur voiture, d'un radar de détection hyperfréquence, d'un signal piétons avec équipement sonore et d'un coffret d'appel piétons.

- la fourniture et mise en œuvre de 3 mâts de hauteur 2,70m équipés chacun d'un signal piétons avec équipement sonore et d'un coffret d'appel piétons,
- les travaux de terrassement et de câblage complémentaires nécessaires au fonctionnement des installations (environ 15m de tranchée).

- la vérification de l'installation par un organisme agréé.

Selon les dispositions de la délibération n° 9 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 38 000,00 Euros.

Selon les dispositions de la délibération n° 4 du 10 juillet 2015, la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 19 000,00 Euros).

Afin de réaliser ces travaux un fond de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fond de

concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'œuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaire pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le Conseil Municipal **demande** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

Il **s'engage** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 4 du 10 juillet 2015 et n° 9 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 19 000,00 Euros et à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

Il **demande** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission et précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Résultat du vote : A l'unanimité

Remerciement à une stagiaire

Rapporteur : Madame Anne-Lise CUNY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une stagiaire a effectué une période d'immersion professionnelle à la Mairie de

Buchères durant les vacances de printemps.

Le Maire propose au conseil municipal de lui offrir un présent, afin de la remercier pour le service accompli.

Le Conseil Municipal **décide** d'attribuer à Mademoiselle Tiffany

LEDOUX, stagiaire, un présent sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 200,00 Euros.

Résultat du vote : A la majorité 2 abstentions (David MOINEAU et Wanda SAIRE) 17 voix pour

Conservation du Totem

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Suite aux échanges, il a été retenu que cela a surpris la population. Le totem a été assimilé à une pierre tombale par sa couleur sombre alors qu'il s'agit du blason de la

commune en béton. Le travail est de qualité (prouesse technique). Pour certains, un cadeau ne se refuse pas (celui-ci n'a jamais été facturé). Il serait dommage de le retirer.

Un vote à main levée a été effectué (Madame Anne-Lise CUNY n'a pas pris part au vote)

Résultat du vote : A la majorité

Les personnes ne souhaitant pas le conserver à sa place actuelle sont David MOINEAU, Gérald GRIS et Wanda SAIRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

**Le Maire,
Philippe GUNDALL**



Séjour dans les Vosges



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix du mois de juillet, à 20 heures 00 minutes, les membres composant le conseil municipal de BUCHERES, sur convocation adressée le 21 juin 2018 par Monsieur le Maire Adjoint, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GUNDALL.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs Philippe GUNDALL, Anne-Lise CUNY, Philippe FAIVRE, Frédéric HUBERT, Chantal BROQUET, Bernard SAVOURAT, Béatrice KOTNIK, Michaël GODET, Céline CORTIER, Hervé COUCHE, Stéphanie TROCHET, Christophe SAVERS, David MOINEAU, Danièle BERTHIER et Gérald GRIS.

Absents ayant donné pouvoirs :

Madame Chantal BOUCHOT à Monsieur Philippe GUNDALL
Monsieur Benoit JORRY à Monsieur Frédéric HUBERT
Madame Agnès MALHERBE à Madame Anne-Lise CUNY
Madame Wanda SAIRE à Monsieur David MOINEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Anne-Lise CUNY est désignée pour remplir cette fonction.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Philippe GUNDALL fait lecture du compte rendu de la séance du 29 mai 2018 qui est adopté à la majorité.

Résultat du vote : A la majorité

Contre : David MOINEAU, Wanda SAIRE et Gérald GRIS

L'ordre du jour présenté par Monsieur Philippe GUNDALL est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE / TOUR DE TABLE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle à tous les membres du conseil de bien vouloir faire une réponse en retour des mails envoyés pour les convocations, comptes rendus et autres comme il a été convenu lors du dernier conseil.

Il informe le conseil municipal que suite à l'arrêt de travail de Madame Alexandra LEBAS, le directeur de la DDCSPP a accordé une dérogation de direction à Madame Leslie BOURGOIN pour une période d'1 an pour la gestion du centre de loisirs de Buchères.

Il expose qu'un arrêté sera prochainement pris pour

interdire le stationnement des poids lourds sur les trottoirs de la commune.

Il explique que suite à l'absence de la secrétaire générale qui gère les paies et le prélèvement à la source, la commune va adhérer au service paies du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il annonce qu'une étude est en cours pour l'ouverture de la Mairie de Buchères le samedi matin, probablement 1 semaine sur 2.

Il relate que suite à la demande de prêt pour la future école et les taux de prêt qui sont extrêmement bas, une demande de renégociation de tous les prêts de la commune a été demandé.

La réponse adressée par les banques est que les

collectivités n'ont pas la possibilité de faire renégocier leurs prêts en cours actuellement.

Il annonce qu'il n'y aura pas moins de 210 personnes au repas de midi (record pour cette manifestation) du 14 juillet cette année (environ 160 personnes habituellement) et 112 personnes minimum au repas du soir.

Une meilleure ambiance et le travail des conseillers depuis les élections dans la commune en est peut-être la cause ?

Il fait lecture d'un communiqué de Monsieur le Préfet qui interdit sur tout le département :

- La vente, la distribution et l'utilisation de certaines catégories d'artifices de divertissement et articles

pyrotechniques sur la voie publique ou en direction de la voie publique, du vendredi 13 juillet 2018 à 12h00 au lundi 16 juillet 2018 à 08h00

- La distribution et la vente à emporter de carburant et de gaz dans tout récipient transportable, du vendredi 13 juillet 2018 à 12h00 au lundi 16 juillet 2018 à 08h00

- Il informe du courrier de Monsieur le Maire de Romilly sur Seine, Eric Vuillemin, qui félicite Monsieur le Maire de Buchères pour sa

récente élection et souhaite réussite au Conseil Municipal.

Il informe qu'un conseil d'école s'est tenu dans une bonne ambiance et que les maitresses des classes de CE1 et CE2 lui ont remis un courrier avec des photos remerciant le conseil municipal pour la subvention pour la sortie scolaire sur le peintre RENOIR à Essoyes.

Il a eu un entretien avec la Gendarmerie et une mise en place de la participation

citoyenne va être instaurée dans la commune prochainement suite aux nombreuses incivilités recensées.

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des adjoints :

► Monsieur Philippe FAIVRE : Informe que nous n'avons toujours pas de nouvelle pour le résultat des pré-fouilles sur le site de la future école. Le rapport devrait être envoyé à la DRAC vers le 15 juillet 2018.

Tarifs des affouages

Rapporteur : Monsieur Frédéric HUBERT

Monsieur le Maire rappelle que chaque bénéficiaire de part de bois doit s'acquitter du paiement de la taxe affouagère, dont le montant est fixé par la commune.

La taxe est la même pour tous les lots et est payée avant exploitation. La répartition des lots est faite par tirage au sort afin d'assumer une certaine équité entre les bénéficiaires.

Le Conseil Municipal **fixe** le tarif des affouages pour l'année 2018 à 7,62€ et indique que ce tarif restera figé jusqu'à la fin du mandat en cours.

Résultat du vote : A l'unanimité

Nouveaux horaires périscolaire

Rapporteur : Madame Anne-Lise CUNY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 mars 2018, la semaine de 4 jours pour le groupe scolaire « les 3 Plumes » de Buchères a été adoptée et entérinée par l'Inspecteur d'Académie de l'AUBE.

Suite à ce changement de rythme scolaire, Monsieur le Maire :

- propose de nouveaux horaires pour le périscolaire aux enfants qui sont scolarisés à Buchères à partir de septembre 2018.

- rappelle que les enfants de maternelle ne seront accueillis au Périscolaire que le matin ou le soir en plus de la cantine sauf dérogation exceptionnel.

- indique que la plage horaire journalière de l'ALSH durant les vacances sera la même que pendant le temps scolaire et que les enfants d'âge maternelle seront accueillis toute la journée.

Le Conseil Municipal **décide** d'adopter les horaires suivants pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

MATIN: 7h30/8h35
MIDI: 12h00/12h30 et 13h30-13h50
SOIR: 16h45/18h15
pour le temps scolaire ;

et le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pour l'A.L.S.H :

JOURNÉE : 7H30 / 18H15
pour le temps des vacances.

Résultat du vote : A l'unanimité

Tarifs de l'accueil du mercredi

Rapporteur : Madame Anne-Lise CUNY

Monsieur le Maire informe que suite au passage à 4 jours du temps scolaire, il faut mettre en place un tarif pour l'accueil du mercredi pour l'année scolaire 2018/2019.

Le mercredi redevient un jour extrascolaire, au même titre qu'une journée de vacances.

Le dispositif de financement délivré par la CAF en contrepartie de la mise en œuvre d'un tarif modulé sera revu au 1er janvier 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la tarification du mercredi à l'identique que le centre de loisir jusqu'au 31 décembre 2018 et de revoir celle-ci pour le début de l'année prochaine.

Les tarifs sont décomposés comme indiqué dans le tableau suivant :

Le Conseil Municipal **entérine** les tarifs proposés par Monsieur le Maire qui s'appliqueront pour la journée du mercredi à compter du mois de septembre 2018.

*Résultat du vote : A la majorité 5 abstentions (Monsieur David MOINEAU, Madame Wanda SAIRE, Madame Danièle BERTHIER, Monsieur Gérald GRIS et Monsieur Hervé COUCHE)
14 voix pour*

| | 0 à 300 | 301 à 500 | 501 à 700 | 701 à 900 | 901 à 100 | Plus 1100 |
|----------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Journée avec repas | 4,20 € | 5,04 € | 6,05 € | 7,26 € | 8,71 € | 11,32 € |
| Journée sans repas | 3,20 € | 3,84 € | 4,61 € | 5,53 € | 6,64 € | 8,63 € |
| ½ journée avec repas | 3,20 € | 3,84 € | 4,61 € | 5,53 € | 6,64 € | 8,63 € |
| ½ journée sans repas | 2,20 € | 2,64 € | 3,17 € | 3,80 € | 4,56 € | 5,93 € |

Approbation vente parcelles ZB 57 et 58 lieudit « Seyemont » sis Avenue Pierre Pétré

Rapporteur : Monsieur Philippe FAIVRE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement sur la vente des parcelles ZB 57 ET 58 lieudit « Seyemont » sis Avenue Pierre Pétré à Buchères.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette offre et de l'autoriser à effectuer les

démarches se rapportant à cette vente.

Le Conseil Municipal **décide** de procéder à la cession des parcelles cadastrées ZB 57 et 58 d'une surface d'environ 1300 m² sise au lieudit « Seyemont » Avenue Pierre Pétré à Buchères, au prix de 30 € le m² à Monsieur BONENFANT Boris demeurant 40, rue du Chatel à Isle Aumont 10800.

Il **précise** que tous les frais, liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte ou tout autre frais relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur, **donne pouvoir** à

Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ou tout document afférent à cette décision.

*Résultat du vote : A la majorité 5 contre (Monsieur David MOINEAU, Madame Wanda SAIRE, Madame Danièle BERTHIER, Monsieur Gérald GRIS et Monsieur Hervé COUCHE)
1 abstention (Monsieur Michaël GODET)
13 voix pour*

Approbation vente de terrain rue du Chatelier

Rapporteur : Monsieur Philippe FAIVRE

Une précédente délibération n° 2018-D/41 ayant été prise défavorablement lors du conseil municipal du 29 mai 2018 pour cette cession de terrain, Monsieur le Maire invite de nouveau le Conseil Municipal à délibérer suite à une nouvelle offre de la part de la société HOME GREEN SIGNATURE BOIS.

L'entreprise HOME GREEN SIGNATURE BOIS propose l'achat des parcelles cadastrés sis rue du Chatelier à Buchères ZB 320 / ZB 322 / ZB 324 /et ZB 326 (nouvelle numérotation) pour une surface de 71a 47ca (7147m2)

au prix de 27€ le m2 soit un total de 192969 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette offre et de l'autoriser à effectuer les démarches se rapportant à cette vente.

Le Conseil Municipal **décide** de procéder à la cession des parcelles ZB 320 / ZB 322 / ZB 324 / ZB 326, d'une superficie de 7147 m², lieudit «Les Navettes » sis Rue du Châtelier à Buchères au prix de 27 euros le m² (soit la somme de 192969 €), à L'entreprise HOME GREEN sise 13 avenue du mail de l'Europe à Sainte Savine.

Il **précise** que tous les frais, liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte ou tout autre frais relatifs à cette

transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Seuls les frais de bornage restent à la charge de la commune de Buchères.

Il **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et l'autorise à signer l'acte de vente ou tout document afférent à cette décision.

Résultat du vote : A la majorité 5 contre (Monsieur David MOINEAU, Madame Wanda SAIRE, Madame Danièle BERTHIER, Monsieur Gérald GRIS et Monsieur Hervé COUCHE) 1 abstention (Monsieur Michaël GODET) 13 voix pour

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

► Monsieur David MOINEAU :
Est satisfait de la nouvelle communication mise en place au sein du conseil avec l'envoi des comptes rendus des diverses commissions par mail.

S'interroge sur la fusion de la commission voirie et urbanisme ?

Monsieur Philippe FAIVRE lui répond qu'il s'agit

des mêmes personnes à 2 près, et que les sujets sont souvent liés. Pour éviter une réunion supplémentaire et pour avoir le plus d'informations et réponses possibles, les membres de ces 2 commissions seront convoqués en même temps. Il est bien évident que chaque président garde ses fonctions.

► Monsieur Philippe FAIVRE :
Présentera le plan de sauvegarde de la commune aux membres du conseil et au personnel en septembre 2018.

Une présentation aux habitants de la commune sera réalisée dans un second temps.

Monsieur Philippe FAIVRE :
Indique qu'une étude sur la réserve foncière de la commune sera réalisée prochainement et consultable en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Le Maire,
Philippe GUNDALL**



16 Septembre : Randonnée pédestre ouverte à tous. Inscriptions gratuites à 09h15 dans la cour de l'école primaire. Plus de détails sur www.ville-bucheres.fr

29 et 30 septembre : Exposition peinture à la salle des fêtes de Buchères – Entrée gratuite



Soirée after des petits



Sortie au parc de l'Auxois



Jeux musicaux



Sortie Bowling



Jeux d'eau !



Après-midi roulettes



Sortie patinoire



Sortie chez Hourra

Parc St Exupery



En cuisine !

Venue de la ludothèque « La girafe »



as **AUTOSECURITE**
 CONTRÔLE TECHNIQUE
 Une marque du groupe SGS
 CSCA DE L'AUBE



Françoise VACHEZ
 195 route d'Auxerre - 10430 ROSIÈRES PRES TROYES
 03 25 75 74 70



Béton décoratif - désactivé
 aménagement cour, terrasse,
 plage de piscine pour particulier

6, Route de Dijon 10800 Buchères
 Tél. 03 25 41 60 34 - Fax 03 25 41 60 37
 E-mail : admin@pass-france.fr

AU CYGNE FLEURI



Tél. 03 25 41 92 89
 Fax : 03 25 41 79 35

Ouvert 7j/7
 de 9h à 19h
 Sauf dimanche
 et lundi
 de 9h à 12h30



19, avenue des Martyrs
 10800 Buchères

L'As des K.ro
 Entreprise de Nettoyage
06 34 49 97 68
 03 25 73 33 63
 17, rue aux Courbes
 10800 VILLY LE MARECHAL

Associés du feu **PROFLEX** **NOUVEAU à BUCHÈRES**

ACCESSOIRES DE CHAUFFAGE POUR PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

RÉNOUVEAU 7j/7
 CONSEIL
 VENTE
 CRÉATION
 ENTRETIEN - SAV

NOUVEAU :
 ISOLATION
 DE COMBLES

Rénovation & construction neuve
 Du lundi au Vendredi de 10h à 18h
 Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h30
 1 route de Mazon Blanchés - 10800 Buchères
 Tél. 03 25 41 40 30 - associes-du-feu@orange.fr

ACCES
 BUREAUTIQUE
 Aménagement - Consultation - Conseil Et Service

- Photocopieurs
- Audit
- Informatique
- Maintenance
- Audio - Vidéo

03 25 71 26 36
 www.accesbureautique.fr

VIALLE SERVICES

**ETANCHEITE
 ZINGUERIE
 COUVERTURE
 BARDAGE**

Geoffroy VIALLE
 06 58 88 70 87

2, rue Robert-Pieds - 10800 VILLEMEREUIL
 vialle-etancheite-services@orange.fr

Carrefour contact

8h11 - 20h le dimanche matin de 8h

Tous les Vendredis, sur France de 30€ de crédit sur l'ensemble du magasin*, recevez un bon de 3€

BUCHÈRES - 03.25.81.67.67

avec le Carte Carrefour des **ECONOMIES GARANTIES!**

Carrefour contact

ouvert de 8h à 20h le dimanche de 8h à 12h

BOULANGERIE PÂTISSERIE GANNE F.

Partenaire de vos réceptions
 Nos spécialités : La Sella, Le Flan, Le Feuilleté, Le Dagobert, etc...

BUCHÈRES : 1 rue Mazon Blanchés - 03 25 73 62 20

ROSIÈRES PRES TROYES : 7 bis, rue du Chêne - 03 25 74 62 10

Votre Conseiller Immobilier : **Frédéric VERNIER**

06 13 42 25 24
 frederic.vernier@ladfrance.fr
 www.ladfrance.com

LA RÉVOLUTION DE L'IMMOBILIER !

men site

QR code

DAVID TAPPREST

**MENUISERIE
 BOIS - PVC - ALUMINIUM**

102 BIS, BOULEVARD JULES GUESDE
 10000 TROYES
 david.tapprest@hotmail.fr
 07 61 61 04 50

RGE artisan

Le Monde du Bâtiment

cdm BUCHÈRES
 Tous les univers à votre disposition!

Tél : 03 25 71 20 71
 Fax : 03 25 71 20 79
 contact@cdmtroyes.com

39 Avenue des Martyrs
 du 24 Août 1944
 10800 BUCHÈRES

Vente de textiles personnalisés

03 25 75 59 77
 Fax 03 25 75 59 75 - veti-perso@orange.fr

14, rue Gustave Eiffel
 10120 St-André-les-Vergers

VETI PERSO

GROUPE MÉDIA PLUS COMMUNICATION

« Entrez dans l'univers de la communication institutionnelle »

CRÉATION - IMPRESSION RÉGIE PUBLICITAIRE

Agendas de poche et de bureau - Bulletins municipaux
 Plans de ville - Guides touristiques et routiers
 Magazines cartonnés et intercommunaux
 Mobilier urbain - Bonne table interactive

2 Allée Bossin - 6, Route de Pressin - 10370 VILLENAXE-LA-GRANDE - Tél. 03 25 39 46 46
 Parc : 03 25 44 21 96 - Site web : www.mediaplus.com - E-mail : contact@mediaplus.com

Filiale du groupe **CRISTAL UNION**

DISLAUB

Régénération de Solvants
 Régénération d'Alcools
 Achats et Ventes de Solvants et d'Alcools

3 route de Dijon - 10800 BUCHÈRES
 tél. 03 25 41 64 30 contact@dislub.com - www.dislub.fr

Notre entreprise s'associe à ses partenaires pour promouvoir

L'ECO-CITOYENNETE

Informier
 Eduquer
 Sensibiliser

Insemble, agissons pour la protection de l'environnement et le développement durable

Plus d'infos : www.ecologie.gouv.fr